

Coordinnées

Téléphone : 418 640-4417
catherine.boillard@steinmonast.ca

Services offerts

- Assurances, responsabilité civile et professionnelle
- Droit administratif et civil
- Droit bancaire
- Faillite, insolvabilité et restructuration
- Injonction
- Institutions financières et services financiers
- Litige commercial
- Litiges et résolution des différends
- Recours des actionnaires
- Recouvrement de créances et réalisation des sûretés
- Responsabilité des administrateurs et dirigeants
- Responsabilité professionnelle
- Valeurs mobilières

Formation

• LL. B., Droit, 2014,
Université Laval • MBA – planification financière, 2021,
Université Laval

Admission au barreau

2015



Catherine Boillard

Avocate

Parcours professionnel

Me Catherine Boillard exerce principalement dans les domaines du litige civil et commercial ainsi qu'en matière de faillite, insolvabilité et restructuration.

Avant de joindre le cabinet, Me Boillard a œuvré pendant près de huit ans en litige administratif et civil, de même qu'en matière pénale, en tant que procureure pour la Direction du contentieux de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Elle a effectué de multiples représentations devant la Cour d'appel, la Cour supérieure, la Cour du Québec ainsi que devant le Tribunal administratif des marchés financiers dans le cadre de recours fondés sur la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

Me Boillard a développé une expertise particulière dans les dossiers impliquant la nomination d'un administrateur provisoire en vertu de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*.

Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires dans la discipline de la planification financière, Me Boillard a développé une connaissance pointue de l'industrie des services financiers.

À titre d'avocate plaignante, sa pratique s'étend à des domaines variés tels que le droit de la faillite et de l'insolvabilité, la responsabilité civile, les litiges contractuels, le droit de la construction, la responsabilité professionnelle. Elle intervient également dans le cadre de recours extraordinaires, notamment en matière d'injonctions, d'ordonnances de sauvegarde et de saisies.

Passages médiatiques

[Droit inc. « De l'AMF à Stein Monast »](#)

Articles

[Arbitrage et mise sous séquestre : la Cour privilégie l'efficacité judiciaire dans Mayfield Investments-Mondaq](#)

[Chronique – Arbitrage et mise sous séquestre : la Cour privilégie l'efficacité judiciaire dans Mayfield Investments \(Re\)-La Référence](#)

[Sûreté Entre Sociétés Liées : La Cour Refuse D'accorder Priorité À Une Garantie Non Enregistrée Dans Atlantic Sea Cucumber Ltd. \(Re\)-Mondaq](#)

[Chronique – Sûreté entre sociétés liées : la Cour refuse d'accorder priorité à une garantie non enregistrée dans Atlantic Sea Cucumber Ltd. \(Re\)- La Référence](#)